

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

## POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13.

MONTREAL, VENDREDI 28 SEPTEMBRE, 1849.

No. 3.

### CORRESPONDANCE.

#### Correspondance Lyonnaise.

Lyon, 1er septembre 1849.

Tu me pries de te donner quelques détails politiques impartiaux sur la France, et sur l'Europe dont tu es séparé par l'Océan; je vais, à dater de ce jour, et autant qu'il me sera loisible, accomplir cette tâche: il m'est si doux de faire quelque chose pour toi...

..... Eh bien, en France, que faisons-nous par le temps qui court?—Nous ne faisons trop ni bien ni mal, et c'est déjà beaucoup! Nos affaires politiques sont d'un calme parfait, calme indéfinissable qui n'est ni celui de la crainte, ni celui de la sécurité; mais qui, dans l'apparence, semble rappeler les beaux jours de la Monarchie. Les rouges probablement conspiraient dans l'ombre, car ils ne sont ni satisfaits ni changés ni vaincus; mais ils n'osent se montrer au grand jour. Notre assemblée législative, fatiguée de ses *travaux* de trois mois, s'est donnée six semaines de vacances, tout en ayant bien le soin de se réserver les 25 francs par jour. Sublimes législateurs! Ils avaient tant et si bien fait de l'ouvrage qu'il leur fallait un repos absolu.—En attendant le bon plaisir de ces MM. la France souffre et tourne avec anxiété ses regards vers les hommes de qui elle semble tout attendre. Jusqu'à cette heure, nulle bonne loi complète, nulle amélioration en faveur des classes souffrantes, nulle garantie suffisante en faveur de l'ordre moral ne sont sorties de notre majorité parlementaire. Ainsi que son aînée l'Assemblée Constituante, la Législative a ses parties bien distinctes les uns des autres: à la droite siègent les légitimistes au nombre de 180 à 200. Enx seuls ont cet amour national qui leur fait préférer la gloire et l'intérêt de la patrie à leurs intérêts propres; de la part l'initiation de toutes les améliorations possibles. Au centre, les orléanistes et quelques membres du tiers-parti, qui sont assez connus, égoïstes, opposés aux réformes utiles, grands partisans de la monarchie napoléonienne; advenue à la France qui pourra, peu leur importe, ils ont tout en abnégation. La gauche est occupée par le tiers-parti républicain et les républicains un peu ternes qui joignent aux dispositions des philippistes, une grande tergiversation dans les affaires politiques, beaucoup de faiblesse où il devrait y avoir une grande énergie, sans but arrêté de ce qu'ils ont à faire le lendemain, établissant un moyen terme entre l'ordre et le désordre.... Enfin, la *bonne montagne*, ou migissent 200 montagnards archi-rouges, socialistes ou *parloteux*. Démentés de talents, à une ou deux exceptions près, imbéciles de principes et de préjugés les plus grossiers et les plus absurdes, inconvenants jusqu'à la éruption, terminant par leurs stupides déclamations et leurs gestes ignobles les gloires les plus pures de la France, habitués de clubs, de travestissements et autres lieux semblables; voilà le portrait de nos ultra-démocrates.

Les prévisions que l'on avait en France se trouvent accomplies, la grande lutte hongroise est terminée. La s'achève la phase révolutionnaire européenne commencée à Paris le 24 février 1848. De tout ce mouvement insurrectionnel qui a, pendant 18 mois, agité la

France, l'Italie, l'Allemagne, il ne reste que notre indécise République. De nombreuses victimes, beaucoup de sang versé, les larmes des faibles, des exilés, un accroissement général de misère; tel est le fruit des dernières et violentes tentatives.—Cette expérience suffrait-elle?

Ce qui se passe à Rome prouve qu'il est beaucoup plus facile de vaincre la démagogie que de rétablir, après l'avoir chassé l'ordre et l'action régulière du pouvoir....

Quelle triste époque pourtant que celle où nous vivons! Les caractères s'abaissent, les esprits s'obscurcissent, la production est paralysée dans l'industrie comme dans les sciences, comme dans les arts, comme dans les lettres; plus d'inspirations, plus de mouvement intellectuel, plus de créations originales. On se croirait arrivé à ces temps néfastes prédits par l'immortel Chateaubriand. Les artistes sont condamnés à mendier dans les rues, s'ils ne veulent mourir de faim. L'ouvrier subit le même sort que l'artiste et l'homme de lettres. L'égalité que l'on a tant proclamée c'est l'égalité de la misère et d'un abaissement universel. Il y avait un lieu où l'intelligence présentait encore quelques signes de vitalité, passionnait l'opinion, lui donnait une direction; là aussi l'inertie, le silence, le vide et la mort ont pénétré.... Que sont donc devenus les solennels et palpitants débats de nos assemblées parlementaires? Berryer, Montalembert, Larocche-Jacquelin, Molé, Broglie, Thiers, où êtes-vous? pourquoi la parole est-elle muette et stérile sur vos lèvres? La France attend... la France écoute immobile et silencieuse. L'étranger qui vient visiter Paris croit se trouver dans Herculanum, où tout mouvement, toute activité, toute vie ont été pétrifiés par l'invasion subite de la lave, que le volcan révolutionnaire a vomie sur Paris, lave non moins étouffante, non moins mortelle que celle qui a enseveli les anciennes cités Napolitaines.

Les hommes d'état dont l'expérience, les talents connus devraient nous éclairer et nous diriger, s'éloignent peu à peu, s'annulent soit par calcul dont le secret nous échappe, soit frappés de cette impuissance et de cette paralysie intellectuelle qui semblent être la maladie, le fléau, le châtiment de notre siècle. Que Dieu protège la France!—Quand une société s'abandonne à elle-même, quand elle est abandonnée par ceux qui devraient la diriger, le moment est favorable pour les expédients hasardeux pour les coups de mains révolutionnaires ou absolutistes. Approchez-vous nous d'un de ces moments? Toutes les forces vives de la France sont paralysées, les intelligences obscurcies ou éteintes, les masses terrassées sous la misère, les institutions ne rendent aucun service, c'est l'heure des invasions par le dedans ou par le dehors. C'est l'insurrection. La France telle que nous l'ont faite les révolutionnaires de 1830 et 1848 est prête à subir toutes les usurpations. Bien souvent je me suis décrié avec notre héros Chateaubriand près de rendre le dernier soupir: Le Christ seul sauvera la société moderne!

Notre patrie vient d'assister à un singulier spectacle; quelques hommes se sont réunis de la France, de l'Angleterre et de l'Amérique, et ils ont proclamé le principe de la paix universelle. Le grand légis-

lateur, celui qui devait changer la face du monde n'était pas allé aussi loin: "Bienheureux les pacifiques parce qu'ils seront appelés enfants de Dieu, s'était-il écrié dans son magnifique sermon sur la montagne! Était-ce à dire que les hommes seraient pacifiques, non sans doute. J'ai lu déjà bien des discours bons ou mauvais; le pays a vu passer bien des orateurs, mais aucun d'eux n'a osé aborder la question sous son véritable point de vue; de grands mots, de grands gestes, des poignées de mains, des embrassements universels; mais des raisonnements, mais de la logique, mais de la vérité, point. Est-il possible que des hommes sérieux se persuadent qu'il suffit de se réunir dans une grande cité, de pérorer pendant trois jours, d'aligner des phrases pompeuses, de s'embrasser, de jouer une puérile et ridicule comédie, et puis de proclamer l'arbitrage des peuples et le désarmement général, pour obtenir la paix universelle!... Je regrette que M. Duguerry actuellement Curé de la Madeleine ait été un des plus chauds partisans des amis de la paix universelle. Il encourage le blâme surtout, quand, pour se faire applaudir par les protestants, il s'est écrié en parlant du Pape: "Je n'aime pas les restaurations par l'étranger." Paroles fort déplacées dans un prêtre et qui ont été frénétiquement applaudies par tous les ennemis du St. Siège.

Les visiteurs Français continuent à arriver en grand nombre à Em; le 22 août, une députation des ouvriers de Paris, qui ont fait une souscription pour offrir des pistolets à M. le comte de Chambord, est venue avec ses armes vraiment magnifiques, bien dignes des mains habiles qui les ont offertes et des mains si françaises qui les ont reçues. Le soir, les braves ouvriers étaient dans les salons du comte de Chambord; ils ont en la pensée touchante d'apporter au prince une fleur du jardin des Tuileries, et ils en ont pris un si grand soin pendant le voyage qu'elle est arrivée à Em aussi fraîche et aussi vivace que si elle n'avait pas été transplantée. Il faut avoir vécu dans Pexil pour connaître tout le prix d'un cadran, si frivole, en apparence, pour comprendre tout ce qu'il y a d'émouvant dans la vue d'un peu de terre apportée du sol sur lequel on a couru dans son enfance, alors qu'on avait une patrie non seulement contestée par personne, mais dont chacun vous considérait comme le premier défenseur.

Le choléra continue à sévir dans diverses contrées de la France, principalement à Rochefort, Valenciennes, Beaune. Il vient d'éclater à Nîmes, Marseille, Strasbourg et Metz. A Paris il se contente d'envoyer chaque jour 60 à 70 personnes devant Dieu, ce qui est très modeste de sa part, après les terribles jours de mai et de juin. Un des plus honorables, des plus religieux et des plus énergiques membres de la droite de l'Assemblée législative, M. Victor Grandin, vient d'être enlevé en peu d'heures par le fléau.

Pendant que notre armée, à Rome, excite l'admiration par son courage, son dévouement sa discipline et sa moralité, notre gouvernement se rend inexplicable par ses décisions et ses contradictions. On ne sait ce qu'il veut, et la vérité c'est qu'il ne le sait pas lui-même. Il devrait pourtant se fier plus loyalement, ce semble, à la layauté de Pie IX, à sa modération, à ses lumières, à l'intelligence de ses

propres intérêts. Nous ne l'avons pas fait, et nous compromettons notre diplomatie, comme nous avons compromis nos soldats.—On se trompe étrangement quand on suppose Pie IX faible, indécis, capable de se laisser influencer par son entourage. Voici un fait du contraire. Le Pape a nommé le général Zucchi ministre de la guerre. Ayant été précédemment compromis vis-à-vis de l'Autriche, Zucchi fit observer que le choix serait mal vu par cette puissance. "Je ne prétends pas," dit le Pape, qu'aucune puissance soit capable de me circonvenir dans ma conduite: ne "vous inquiétez, général, que des intérêts du St. Siège."—Zucchi ajouta encore qu'il n'acceptait le ministère qu'à condition d'avoir sous ses ordres les troupes étrangères qui resteront à Rome.—"C'est bien entendu," répondit Pie IX, et celles qui ne voudraient pas vous obéir "n'auront qu'à partir." Ce sont là des paroles assez significatives et énergiques.

Certains de nos ministres, de la taille d'Odilon Barrot, de Dufaure, Lacrosse, Passy, etc, ne manquent pas d'apporter toutes les entraves qu'ils peuvent au rétablissement du pouvoir temporel du Pape. Les vrais principes de nationalité et de gloire ne se trouvent que dans MM. de Falloux, Ralhères, et le Président L. N. Bonaparte. Le général Oudinot est vu de mauvais œil par la majorité du cabinet actuel et principalement par MM. Dufaure et Odilon Barrot; c'est ce qui explique l'impuissance de L. Napoléon, de MM. de Falloux, Ralhères à récompenser dignement le général qui tous les Français honnêtes et éclairés admirent. Voici à ce sujet le passage d'un article du journal *l'Assemblée nationale* que tous les journaux vrais amis de la justice ont inséré dans leurs colonnes: "Quelque préparé que nous soyons à voir "souvent l'ingratitude prendre la place de "la reconnaissance, nous répuignons à croire "que la France se contente de payer d'un "simple avancement dans l'ordre de la légion d'honneur, le brillant fait d'armes de la "prise de Rome; à défaut du bâton de Maréchal, seule récompense d'un si éminent service. L'histoire et l'opinion se chargeront de venger le général Oudinot duc de Reggio, "qui a conduit avec tant d'héroïsme le siège "de Rome. Le bruit du canon d'attaque retentit encore, les lanciers conquis sont "d'hier et le Président de la République s'est "montré l'admirateur trop éclairé du courage "de ce héros à prendre ici une initiative "qui lui sied si bien. C'est donc à lui qu'il "appartient de ne jamais laisser échapper "l'occasion de donner à notre vaillante armée "des preuves de la satisfaction du pays. Par la "prise de Rome la France a sauvé l'Italie; "par la défaite de l'armée à Paris et à Lyon "elle a sauvé la France de l'anarchie. A "qui sommes nous redevables du calme dont "nous jouissons, si ce n'est à ses efforts, à son "impossibilité devant le péril, à son excellent esprit, à son inébranlable fidélité au "drapeau. Autour de nous la justice s'est "elle fait entendre?—Non. Serions-nous les "derniers à la rendre grande et solennelle "comme l'action que nous rappelons. Nous "ne voulons pas revenir sur le passé; nous ne "voulons pas comparer le siège d'une ville d'A "fricain à un siège de la ville sainte. La France "accepte toutes ses gloires sans acceptation de "lieu ni d'époque. Mais si un premier bre-

vet de Maréchal de France est sorti de l'as-saut de Constantin en flammes, pourquoi "n'en sortirait-il pas un second de Rome si "miraculeusement protégé par les boulets "qui nous enflayaient le chemin? La victoire "de Rome, nous devons le dire bien haut, a "été à la fois le triomphe de la bravoure, de "la modération et de la discipline de nos sol-dats, qu'on s'en souviendra!"

En attendant, Pie IX a décoré l'illustre général de la grande croix de l'ordre Pie ou *Piano*. Cette riche décoration était accompagnée d'un bref où le Pontife témoigne au chef de l'invincible armée et à la nation française toute son affection et sa reconnaissance. Le général Oudinot, est après le roi de Naples, le seul grand-croix de cet ordre. Le titre de citoyen romain lui a de plus été conféré. Ce titre est transmissible à ses descendants à perpétuité.

Le Piémont a définitivement fait sa paix avec l'Autriche; les conditions sont un peu dures; mais que faire quand on a plus la force de parler en maître. A cette nouvelle, toutefois, Modène a fait grand bruit de reconnaissance. Parme a donné acte d'accession à ce traité de paix.

La dépouille mortelle de l'infortuné Charles Albert qui, après la fatale bataille de Novare et son abdication était allé s'envelopper à Operto, loin des siens, suivi de deux seuls généraux restés ses amis fidèles, où bien de son chagrin en saut le conduisit au tombeau, va être apportée au milieu de son peuple. Ce prince qui n'eût plus de repos depuis qu'il eût tiré son épée pour placer l'Italie sous son sceptre, l'aura trouvée, il faut l'espérer, dans un monde meilleur. Paix à ses cendres! Le Piémont les recevra comme étant celles de son bienfaiteur. Le rêve du royaume de la haute Italie était surtout carassé par les habitants des contrées transalpines, qui y voyaient un agrandissement de territoire favorable à leur industrie et à leur commerce; mais la Savoie n'y vit jamais qu'un rêve, qui, s'il eût été réalisé, fut devenu pour elle une source de calamités. Charles Albert n'a donc de droits à la reconnaissance de celle-ci que jusqu'au moment où, de gré ou de force, il s'est lancé dans l'arène pour cueillir des palmes, mais où il n'a cueilli que des écyrs. Le parti démocratique l'exalte, il est vrai, surtout dans cette dernière période de sa vie: la chambre des députés, dans laquelle ce parti domine, n'a pas assez de cris, d'éloges, de larmes pour le louer et pleurer; dans toutes les localités et les paroisses se sont des catafalques qui montent jusqu'aux voutes des temples, ce sont des musiques à fendre l'âme et les pierres, des gardes nationales, des troupes de toutes armes à faire faire l'autocrate de toutes les Russies; pas un démocrate ne voudrait manquer à ces pieuses et lugubres cérémonies; mais, ô Charles Albert, si vous attendez le secours de leurs prières pour monter aux cieux, que de longues années vous passerez dans le lien d'expectation d'où font sortir les larmes véritables, les prières du cœur!

Venise, malgré ses lagunes et ses fiers défenseurs, n'a pu plus longtemps se défendre contre les impiétés de *l'aigle noir*; elle est tombée, elle aussi, sous le double coup de la famine et de la force; et je déplore son infortune, car Venise ne faisant que réclamer et défendre son indépendance d'au-

### FEUILLETON.

#### Un Missionnaire en Canada (en 1642)

III.

"En arrivant dans ce second village, nous fûmes encore accablés de coups, quoique la coutume de ces barbares ne soit de traiter leurs risonniers qu'une fois de cette manière. Le Seigneur venait nous donner ainsi quelques traits de reconnaissance avec son apôtre, qui se glorifiait d'avoir été 3 fois battu de verges. Les coups que nous reçûmes alors, étaient moins nombreux qu'ils n'avaient été dans l'autre village, mais ils étaient plus cruels. Nos bourreaux n'étaient pas embarrassés par une multitude pressée, et ils pouvaient mieux les ajuster. Us nous frappèrent sur le devant des jambes en nous causant de très vives douleurs.

"Nous restâmes jusqu'au soir sur le théâtre, et nous allâmes la nuit dans une cabane et sur la terre nue, où sans vêtement et les membres liés, nous fûmes à la merci de personnes de tout sexe et de tout âge. Nous servîmes de jouet aux enfants et aux jeunes gens, qui nous jetaient sur la peau des charbons et des cendres brûlantes, dont nous ne pouvions pas nous délivrer à cause de nos liens. Tel est l'apprentissage qu'on leur fait faire de la cruauté, pour les rendre ensuite capables de plus grandes choses.

"Deux jours et deux nuits s'écoulaient là ainsi, presque sans aucune nourriture et sans sommeil. Mon âme se trouva alors dans les plus grandes angoisses. Car je voyais nos ennemis monter sur le théâtre, couper les doigts de mes compagnons, serrier leurs poignets avec des cordes, et si fortement, qu'ils tombaient en défaillance, je ressentais les maux de tous, et j'étais aussi affligé qu'on peut l'imaginer d'un Père très-tendre, témoin des douleurs de ses propres enfants (à l'exception de quelques anciens chrétiens, je les avais engendrés tous à J. C. par le baptême.)

"Malgré mes tourments le Seigneur me donnait assez de force pour consoler les Français et les Hurons, qui souffraient avec moi.

"Dans la route comme sur le théâtre où nous avait conduit cette foule cruelle qui était venue pour nous *sauver* c'est le nom qu'ils donnent aux premières émanations qu'ils exercent contre les prisonniers, je les exhortais tantôt en commun à souffrir avec résignation et confiance, ces supplices, tantôt ils semblaient un jour abondamment récompensés, et à ne pas oublier qu'il faut passer par bien des tribulations pour entrer dans le royaume des cieux. Je leur disais que le temps prédit par le Seigneur était arrivé: *Vous serez affligés et vous pleurerez; le monde au contraire se réjouira. Mais votre tristesse se changera en joie.* J'ajoutais encore que nous étions, comme la femme en travail elle souffre parce que l'heure est venue; mais quand elle est délivrée, la joie qu'elle a d'avoir un enfant, lui fait oublier toutes les douleurs. Ainsi croyez

bien qu'après ces quelques jours de souffrance passagère, vous goûterez une joie éternelle.

"Et vraiment, c'était pour moi avec raison un grand sujet de consolation, de les voir si bien préparés, surtout les vieux chrétiens Joseph, (1) Estache et les 2 autres; car Théodore s'était sauvé le jour où nous arrivâmes au 1er village; mais comme une balle lui avait brisé l'épaule dans le combat, il mourut en chemin, en se rendant chez les Français.

"Les Français n'avaient encore jamais vu sur leurs théâtres des prisonniers français, ni des chrétiens; aussi contre l'usage, et pour contenter la curiosité de tout le monde, on nous conduisit dans tous leurs villages.

"Nous entrâmes assez tranquillement dans le troisième; (2) mais je trouvais sur le théâtre un spectacle plus affligeant pour moi que tous les supplices. Quatre Hurons faits prisonniers aillens, et amenés ici, venaient accroître le nombre des malheureux.

"Entre autres tourments qu'ils subirent, on coupa à tous quelques doigts et au plus âgé, les deux pouces. Je m'approchai d'eux, et je les instruis des vérités de la foi; je conférai le baptême aux deux premiers sur le théâtre même avec quelques gouttes d'eau, qui étaient restés sur les feuilles des épis de blé d'inde, qu'on nous avait donnés pour nourriture, et aux 2 autres dans l'eau d'un petit ruisseau, que nous traversâmes, en allant à un autre village.

(1) Joseph Techeorait.  
(2) Ce village se nommait *Lionnontagen*, c'est-à-dire deux montagnes rapprochées.

"Dans ce village la pluie cessa, mais le temps devint froid, et nous eûmes beaucoup à souffrir dans l'état de nudité où nous étions. Trausé de froid je descendais souvent du théâtre sans demander permission, et j'en traçais dans quelque cabane; mais je commençais à peine à me réchauffer qu'on me forçait de remonter.

"Guillaume Couture n'avait encore perdu aucun doigt. Un Sauvage de ce village ne voulut pas le laisser dans cet état, et en conséquence il lui enleva la moitié de l'index droit. La douleur fut d'autant plus grande que le Sauvage se servit non d'un couteau mais d'une dentelle de certains coquillages, qu'ils ont en abondance; et comme il ne pouvait couper le nerf trop dur et trop glissant, il le rompit en le lui arrachant avec tant de violence, que le bras enfla alors prodigieusement jusqu'au coude.

Un Sauvage eut pitié de lui, et le garda dans sa main, pendant les 2 jours que nous passâmes dans ce village; ce fut une vive inquiétude pour moi, ne sachant pas ce qu'il était devenu.

"La nuit, on nous réunissait dans une cabane, où les jeunes gens nous attendaient. Us nous ordonnèrent alors de chanter, comme c'est l'usage des prisonniers, et nous nous mettions à chanter (*parions-nous chanter autre chose?*) les cantiques du Seigneur sur une terre étrangère. Au chant succéda le supplice. C'est moi et René qui en eûmes la plus grande part. Car Guillaume restait chez son Sauvage. Us jetèrent sur moi, et surtout sur René, des cendres

chaudes et des charbons ardents. Sa poitrine en fut grièvement blessée.

"Avec des cordes, faites d'écorce d'arbres, ils me suspendirent par les bras à deux poteaux plantés au milieu de la cabane. Je m'attendais à être brûlé; car c'est la posture qu'ils donnent ordinairement à leurs victimes. Si jusque-là j'avais pu souffrir avec un peu de courage et de patience, je le devais, non à ma propre vertu, mais à celui qui donne la force aux faibles; alors comme abandonné à moi-même dans ce nouveau tourment, je pouvais des gémissements (car je me glorifierai volontiers dans mes infirmités, afin que la vertu de J. C. habite en moi.) et l'excès de mes douleurs me fit conjurer mes bourreaux de relâcher un peu mes liens. Mais Dieu permit-il avec raison que plus je faisais instance, plus il me sermait étroitement. Après environ un quart d'heure de souffrance, ils me détachèrent; sans cela je serais mort. "Je vous remercie, ô mon Seigneur Jésus, de ce que vous avez bien voulu m'apprendre par cette petite épreuve, combien vous avez daigné souffrir pour moi sur la croix, lorsque votre très-saint corps était suspendu, non à des cordes, mais à des clous, enfoncés cruellement dans vos pieds et dans vos mains.

"Us me mirent ensuite d'autres liens pour me tenir attaché sur la dure, le reste de la nuit. Quo ne firent-ils pas alors à mes compagnons Hurons? Que n'essayèrent-ils pas de me faire! mais je vous remercie de non venu, ô mou Dieu, de ne m'avoir pas laissé.

tre fois. On s'attendait à quelques évanées de la part des Autrichiens maîtres de cette malheureuse et intéressante ville; mais grâce à Dieu, leur attitude est calme, modérée; ils ont compris qu'ils pouvaient encore craindre quelque explosion nouvelle des ressentiments amers qui vivent au cœur des vaincus. La ville est calme aussi, mais elle est triste. L'ordre y règne, et pour peu que les vainqueurs soient cléments, il continuera d'y régner sans qu'il soit besoin de verser une goutte de sang.

En Hongrie tout est également terminé, et ce vaillant peuple que j'admire autant qu'il me blâme, est condamné à plier sous le joug de lords autocrates. Pendant longtemps on avait confondu les Hongrois avec tous les émigrés en masse; mais peu à peu, en voyant se prolonger la lutte, se développer l'héroïsme, on s'est pris de sympathie pour eux, on a étudié ce qu'ils voulaient et on a vu qu'ils ne se faisaient tuer que pour leur indépendance.

Je m'arrête pour y revenir dans quinze jours ou trois semaines. Peut-être que d'ici là notre horizon politique se sera mieux dessiné.

Notre reine industrielle, notre pieuse cité est tranquille; le travail marche; nos constructions gigantesques de rues, de quais, de ponts, d'édifices publics, et même de fortifications se continuent avec la plus grande activité. Les anglais achètent toujours nos riches étoffes, nos chapeloux et nos vins. Les lords touristes font prospérer nos hôtelleries par leur superbe générosité, font sourire malicieusement nos petits maîtres, et incommodes nos voyageurs de diligence. Mais nous sommes nos bons amis avec leur gouvernement.

Je ne parle pas du Canada; je sais qu'il a aussi sa part d'affliction; choléra, incendies sur incendies, surtout celui qui a consumé tant une bibliothèque de prix et presque irréparable; insulte au gouvernement; exécution de la presse à l'instar de la nôtre. — Vers quel avenir marchent les loyaux fils de notre vieille France? — Puisse Dieu les protéger aussi et pour toujours.

M. L. M. C...

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 29 SEPTEMBRE 1840.

Nous interrompons, pour aujourd'hui, la publication des Etudes sur le Moyen-Age, afin de donner en entier à nos lecteurs la Correspondance Lyonnaise qui se lit à notre première page. Nous espérons que l'habile correspondant qui y est porté sur l'état général de l'Europe, ne manquera pas d'intéresser vivement. Une circonstance devra redoubler le plaisir de la lecture de cette lettre, c'est l'agréable promesse que nous fait son auteur de nous favoriser régulièrement de correspondances aussi appréciables que l'est celle que nous obtenons aujourd'hui à nos lecteurs.

Observations sur un autre écrit d'un Abolitionniste.

Un Abolitionniste, contre l'écrit d'un de nos frères l'autre jour, quelques observations, revient à la charge dans l'Éclair du 25 du courant, et c'est surtout pour nous faire voir qu'il est fâché. Son écrit ne renferme aucun aperçu, aucun raisonnement nouveau.

La lutte dans laquelle nous sommes engagés, nous crée assez d'ennemis nécessaires pour que nous nous efforcions de ne pas nous en laisser inutilement. Nous dirons donc franchement à "Un Abolitionniste" qu'en nous plaçant de nos adversaires, nous avons en vue cette foule d'écrivains inconnus qui hèsitent, depuis un certain temps, les règles d'une presse honnête. Qu'ainsi, quand nous parlons d'esprits évidemment obscurcis par les vaines piques grossières que fétides qui s'élèvent de cœurs où bouillonne la vie des mauvaises passions, nous parlons à qui de droit, et non pas à lui personnellement. Nous sommes attaqués par tant de champions à la fois,

souffrir, moi votre prêtre, par les mains impures de ces barbares.

Après deux jours passés dans ce village, on nous conduisit dans celui que nous avions visité le second, où on allait décider enfin sur notre sort.

Il y avait déjà sept jours que nous étions ainsi traités de village en village, et de théâtre en théâtre, servant de spectacle à Dieu et aux Anges, comme on peut le croire de la bonté divine, mais devenus pour les hommes et pour les plus vils Sauvages, un objet d'insulte et de raillerie, lorsqu'enfin on nous annonça que nous allions périr ce jour là par le feu.

Quoique cette mort eût quelque chose d'horrible, la considération de la volonté de Dieu et l'espérance d'une vie meilleure et exempté du péché, en adouciaient les rigueurs.

Je m'adressai donc pour la dernière fois à mes compagnons français et hurons, et je les exhortai à persévérer jusqu'à la fin, en se rappelant dans leurs douleurs de l'âme et du corps celui qui souffrit (Hebr. 12. 3.) non si grande contradiction de la part des pêcheurs armés contre lui, afin qu'ils ne se découragent pas et qu'ils ne tombent pas dans l'abattement.

Je leur fis espérer que le lendemain nous serions réunis dans le sein de Dieu, pour régner éternellement.

qu'il n'est pas étonnant que nous cherchions à en enfler plusieurs d'un même coup. —Maintenant, Abolitionniste, c'est à vous que nous nous adressons. — Vous parlez, dans votre écrit de la pauvreté des apôtres, à laquelle vous voulez rappeler le Clergé d'aujourd'hui; et nous nous sommes permis de vous dire qu'il n'était pas d'un esprit sain de vouloir reporter le Clergé aux temps apostoliques, tandis que le reste de la société a des idées incompatibles avec les usages d'alors. Avons-nous eu tort de parler ainsi? Dites-le, si quelque grand champion de la cause des peuples monarchiques, indigné du luxe des Rois, allait s'écrier: " Quel amer sarcasme à la pauvreté de leurs sujets! Ne devraient-ils pas vivre comme au temps du bon Evandre, qui logeait dans une chaumière convertie de paille?" N'est-ce pas que vous ririez? Et pourtant, vous poussez l'exagération jusqu'à vouloir que nous admirions vos idées d'âge d'or, dont vous riez sous cape. Si nous osions régrimber, d'un ton à nous terrasser; vous dites: " Répondez MM. des Melanges. Voulez-vous dire que les ministres de l'évangile doivent suivre le torrent du vice?" Vraiment, ce serait trop benin de répondre à pareille question.

Vous savez bien, vous lecteurs, que nous ne voulons pas prêcher une morale si peu orthodoxe. Bien plus, vous apercevez qu'une conclusion si drôlement tirée décèle non pas un âge grave, mais l'âge des espérances. Votre jugement nous suffit et nous passons à autre chose.

" Abolitionniste " nous accuse de franchise délicate, parce que nous lui avons fait dire: " La dime actuelle est la plus monstrueuse iniquité. " au lieu de " le système actuel des dimes est de la plus monstrueuse iniquité. " — Nous protestons que nous avons confondu le sens pratique de ces deux phrases avec toute la bonne foi du monde. Mais enfin, puisqu'il s'y trouve une si énorme différence, nous prendrons l'expression même de l'écrivain et nous lui dirons: nous ne pouvons être de votre avis, lorsque vous dites que le système actuel des dimes est de la plus monstrueuse iniquité. C'est de l'exagération. Notre population se compose presque en totalité de la classe agricole; dans nos campagnes presque tous les citoyens aisés paient la dime; ceux qui ne paient pas de dime paient plus de castruel, les usages de notre société les y forcent. Et enfin, nous avons parlé de cotisation volontaire, en quelques circonstances, comme moyen de faire peser l'entretien des prêtres sur tous les paroissiens.

Pourquoi donc insinuez-vous que par cette suggestion, les Melanges se déclarent en faveur des prêtres qui violent la loi du pays en engageant les populations à se cotiser pour l'entretien des vicaires? Est-ce que c'est un crime contre la loi qu'une population donne volontairement telle somme pour l'entretien d'un vicaire? Vous nous faites là une querelle d'allemand; ou plutôt, vous êtes aise d'apprendre à vos lecteurs qu'en 1667 le Conseil Supérieur avait fixé la portion congrue de chaque curé à 500 francs plus le casuel. Inutile d'ajouter que vous avez l'air de regretter cet âge d'or pour les curés et de trouver suffisant qu'on leur donne la subsistance et l'entretien, et un domestique pour les servir.

Ce serait, en vérité, un grand pas de fait pour certains abolitionnistes s'ils pouvaient faire dominer un système aussi mesquin ou quelque chose d'approchant. Le clergé aurait bien moins d'influence. Il n'aurait pas l'occasion de se faire aimer du peuple par sa bienfaisance et ses aumônes. Méprisés par nos frères séparés qui, eux, rétribuent en gentilshommes leurs Ministres; dédaigné par les classes riches qui ne sont pas constamment assez mystiques pour juger autrement que par les sens; dénué des moyens de s'instruire, et un mot avalé et devenu une nullité sociale, le clergé irait cacher son abaissement dans la sacristie. Ce serait alors le retour de l'âge d'or. C'est alors que le Progrès promènerait son sceptre béni d'un bout à l'autre du Canada; le peuple n'aurait plus de rois pour le succéder, personne pour se gorger du fruit de ses sueurs. — Voyez en France; y a-t-il des rois maintenant! Non, non; il n'y a plus que Liberté, Fraternité, Egalité.

Mais voici, certes, une accusation qui, si elle

donnerais alors l'absolution. Je la lui avais déjà accordée souvent dans la route, et depuis notre arrivée. Il fit plusieurs fois le signal convenu.

Cependant, après une plus mûre délibération, les Anciens pensèrent, qu'il ne fallait rien précipiter pour les français, et ils déclarèrent dans l'Assemblée, où on nous appela, qu'on leur laisserait la vie. Ils s'accordèrent aussi à tous les hurons, excepté à trois, Paul, Eustache, et Etienne, qu'ils firent périr dans les trois villages que forme cette nation.

Etienne fut mis à mort dans le village où nous étions, nommé Andagaron; Paul dans celui d'Ossermonon, et Eustache dans celui de Teontongon: ce dernier eut presque tout le corps brûlé, et sa tête fut tranchée avec un couteau. Il supporta ces douleurs très chrétiennement, et tandis que les autres captifs, en montrant dans ces tourmens, ont la coutume de s'écrier: " Que de mes cendres, il m'aise un vengeur! " Eustache animé de cet esprit du christianisme, qu'il avait reçu avec abondance dans son baptême, conjura les hurons ses concitoyens, qui étaient présents, de ne pas avoir égard à lui, pour conclure la paix, dont il était question entre eux et les Iroquois.

(A Continuer.)

" Une religion qui inspire un tel renoncement, de tels sacrifices et de si héroïques souffrances proclame sa propre divinité. " (New). Certes, dit Pascal, je crois des témoins qui se font " égorger. "

était vraie, nous mériterait 7 ans d'expiation. Nous avons dit que certains habileurs s'aplatissaient sous les passions vicieuses pour les faire servir ensuite à leur agrandissement; et c'est très-vrai. Nous avons dit encore qu'il se trouvait des gens qui " sonlevaient à la surface de la société cette lie, cette fange de l'humanité que tout citoyen honnête doit désirer voir se précipiter aux plus basses régions. " Nous voulions dire par là qu'il y avait des gens qui remuaient par leurs écrits ou leurs discours les plus viles passions; nous voulions dire encore que ces mêmes écrivains se plaisaient à fouiller dans le dépôt des crimes humains, pour sonlever à la surface sociale ce que tout chrétien et même tout homme bien pensant doit sonlever voir demeurer aux plus basses régions. Hé! bien, Abolitionniste a bien voulu comprendre et écrire que par la lie, la fange de l'humanité, nous entendons le peuple! Et aussitôt, feignant une juste indignation, il s'écrie: " Et c'est un prêtre qui a en le front d'écrire cette sentence!!! " — Et vous, Abolitionniste, qu'êtes-vous donc? Votre langage nous rappelle Celui qui trompa la première femme.

Notre écrivain se plaint ensuite amèrement de la manière dont nous avons parlé de certains " zélés " ; mais toute cette tirade n'a pu produire en nous la contrition. Nous passerons donc avec enlèvement à une autre chapitre.

On nous reproche encore de la mauvaise foi. Nous avons fait dire à " Abolitionniste " qu'en 1844 chaque curé avait reçu 1614 minots de grains. Or ceci le fâche, car il voulait dire seulement que chaque curé, non individuellement, mais l'un portant l'autre, avait reçu cette quantité de grains. — Mais, comment sommes-nous de mauvaise foi, puisque c'est précisément cette dernière affirmation que nous déclarons être inexacte. Non, les curés n'ont pas reçu l'un portant l'autre 1614 minots de grains chacun.

Voire calcul suppose deux faits qui n'ont pas eu lieu. 1° Que tous ont payé, 2° Que tous ont bien payé. Evidemment, vous auriez dû faire une forte déduction pour ceux qui ne paient pas, pour ceux qui paient mal, et puis pour ceux à qui il est fait des remises volontaires.

Enfin, supposé que votre estimation fût aussi exacte qu'elle est fautive, ce que vous avez vous-même prouvé resterait comme fait très significatif, savoir: qu'en 1844 chaque individu catholique n'eût à payer que la 26e partie d'un mélange de 16 minots de grains. Evaluant chaque minot à 2s 6d, et prenant la 26e partie, vous trouvez que chaque individu a dû payer un peu plus de 1s. 6d. — Quelle énorme capitation et quelle sangsue, donc, que ces curés! Pour cela, encore, ils font si peu de chose; ils n'ont qu'à jeûner tous les dimanches et fêtes, et quelques-uns d'entre eux le tiers ou la moitié de l'année; à confesser très-longuement; à visiter les malades la nuit comme le jour; à la pluie comme à la neige; à enseigner le catéchisme aux enfants pendant plusieurs mois de l'année, etc., etc. Quelles bagatelles que tout cela! Oh! vraiment, il était temps qu'on vint éclairer le peuple et lui dévoiler de si ériants abus!

Il est bien attendu que nous raisonnons ici sur les domies de notre adversaire. Nous savons que les familles agricoles paient plus de 1s. 6d. par individu, généralement parlant. Maintenant, pour en finir par cette fois, nous demanderons: comment se fait-il que les curés jouissent d'une honnête aisance, si ce n'est par ce qu'il y a une énorme disproportion entre le nombre des Curés et celui des fidèles à desservir! Plusieurs curés sont quasi des diminités de Diocèses. Serait-il juste que dans ces vastes paroisses, qui demandent tant de travail à leurs pasteurs, chaque individu payât moins qu'il ne ferait dans des paroisses moins étendues? Nous osions croire qu'une idée si étroite ne s'emparera pas de nos concitoyens.

Nous remercions la Minerve pour l'honnêteté bienveillante du suivant énoncé:

" LES MELANGES RELIGIEUX. — Nous voyons avec plaisir que cet excellent journal, qui défend avec autant de talent que de persévérance et la cause de la religion et la cause du pays, a agrandi et amélioré son format. Il a paru vendredi avec un nouveau titre, en annonçant qu'il en était à sa 13e année d'existence. "

La Minerve donne un démenti formel à ceux qui attribuent " un damné " à M. Pinauault, du séminaire de St. Sulpice.

Chronique des Melanges.

MONTREAL. — Il est arrivé ces jours derniers une députation des Libéraux de Bytown pour demander au gouvernement d'y nommer une Commission d'enquête sur les étonnantes déplorables qui viennent d'y avoir lieu. Il paraît en effet que les Orangistes y ont été les principaux acteurs dans les tumultes, et qu'ils y étaient accourus des campagnes de voisinages. On dit que deux à trois des personnes blessées dans la mêlée, ont depuis succombé à leurs blessures. Le Packet de Bytown et quelques voyageurs arrivés de la même ville s'accordent à parler de la conduite partielle du militaire durant l'émeute. Il faut espérer qu'il y aura enquête, et que pleine justice se fera.

LA PRESSE TORY. — La Presse tory de Montréal et de Québec est furieuse de ce que le Times et le Daily News de Londres condamnent fortement les torics du Canada de la manière déshonorante avec laquelle ils ont agi en avril et en août derniers. Le Transcript, qui a coutume d'être plus modéré et de raisonner avec assez de sang froid, s'oublie étrangement en cette occasion; il fait mine de parler d'annexion! C'est une pitié que de pareils moyens! Que le Transcript lise ses propres articles à ce sujet depuis le mois de mai, et il comprendra bientôt que rien n'est plus rédi-

cule que le langage qu'il tient dans sa feuille d'hier.

CHEMIN DE FER. — Telle la presse est unanime en faveur du chemin de fer projeté entre Melbourne et Québec. Il faut espérer que les citoyens de cette dernière ville vont se mettre tout de bon à l'œuvre. Leur intérêt est au jeu; c'est pour eux presque une question de vie ou de mort.

STÈGE DU GOUVERNEMENT. — Il n'y a encore rien de décidé à ce sujet.

USE RUMEUR. — Les journaux de l'opposition annoncent que Ludger Duvernay, Ec., va être nommé co-imprimeur de la Reine. Je ne crois pas la rumeur fondée; mais si elle l'était, je suis certain que tout le monde se réjouirait de voir récompensé un homme qui a rendu tant de services à la cause libérale que M. Ludger Duvernay.

ELECTIONS. — M. Lacoste est élu par acclamation Représentant du Comté de Chambly; c'est une bien bonne nomination. Quant à Mégantic, il n'y a rien de plus qu'aux dernières nouvelles.

LE CATHOLICISME. — La Minerve d'hier soir contient une protestation énergique contre l'Épiscopat et ses pareils. J'espère que les Melanges la reproduiront. Elle devra engager tous les journaux honnêtes à en agir de même afin que les Protestants comprennent que les articles irréligieux n'ont pour partisans qu'une poignée de jeunes gens mus par l'ambition.

LA PAIX DE LA VILLE. — Montréal continue à être tranquille, malgré les articles violents de la presse tory et d'une autre presse, qui paraissent n'aspirer qu'après le trouble et la guerre civile. Mais les autorités cette fois n'éconteront pas la voix de la pitié; elles s'évertueront et sauront donner aux émeutiers (s'ils osent agir de nouveau) une leçon dont ils se souviendront longtemps.

COMMERCE DU PORT. — Le Canadian de Québec contient le paragraphe suivant, que je crois devoir enregistrer ici comme nouvelle importante à signaler: — " Le Nouvelon du 19, annonce l'arrivée à Halifax de la goëlette Governor, venant de Toledo à l'extrémité supérieure du lac Erie, après avoir accompli en 30 jours un voyage de 3000 milles. Elle est du port de 224 tonneaux, de 110 pieds de quille, et avait à bord 10,000 boisseaux de maïs et 1000 boisseaux d'avoine. Après avoir déclaré cette cargaison, elle devait prendre un chargement de maqueras pour le Far West. "

INDUSTRIE CANADIENNE. — Le même journal donne la nouvelle suivante que les amis de l'industrie indigène apprendront avec plaisir: — " MM. Bailey et Bowman, du village de Darlington (Haute-Canada), ont commencé à fabriquer de la filence initiat celle de Staffordshire. D'après les échantillons qu'ils ont déjà produits, on assure que leurs plats, assiettes, etc., égaleront en beauté ceux d'Angleterre. "

PROGRES. — Le Libérateur de Toronto dit que l'on cultive dans le U. C. du café, qui ne le cède en rien à celui d'outre-mer. Il ajoute qu'on en importe chaque année pour £20,000 et il suggère avec raison d'en augmenter la culture en Canada.

FAUX BILLETS DE BANQUE. — On a découvert à Guelph de faux billets (d'une piastre) de la Banque de Montréal. Attention donc lorsqu'on en reçoit!

COURSES. — Le cheval St. Laurent, appartenant à M. Prendergast de Montréal, vient de gagner aux Éclats-Tants à des courses récentes une bourse de \$5000!

LORD ELGIN. — Le nouveau titre que la reine vient d'accorder à Lord Elgin est " Baron Elgin d'Elgin en Écosse. " Cette nomination donne à Lord Elgin le droit de siéger à la chambre des Lords.

TRAITE. — Le gouvernement vient de nommer le capitaine Anderson pour s'entendre avec les Indiens des Lacs Supérieur et Huron au sujet de leurs réclamations pour les terres que leur ont enlevés les compagnies des mines. C'est un acte qui fait honneur à l'administration.

CHARLES-ÉDOUARD.

CORRESPONDANCE.

L'écrivain du Moniteur et les Jésuites.

Nous reproduisons avec la plus vive satisfaction la correspondance suivante du Moniteur Canadien. Elle mérite toute l'attention des lecteurs par la force de la vérité et les raisons, comme aussi par le ton calme, modéré, bienveillant dont elle est empreinte depuis un bout jusqu'à l'autre.

M. le Directeur.

Il serait difficile d'avoir vu sans regret les sortites dirigées contre les Pères Oblats, contre les Jésuites surtout dans le Moniteur Canadien du 20 de septembre. Les lecteurs, vainement lui-même après réflexion devront le partager. L'écrivain parle d'abord de l'expulsion des Jésuites de tous les pays catholiques de l'Europe dans le dernier siècle, comme si ce fait de lui-même et seul était la preuve qu'ils étaient dignes de la persécution dont ces religieux furent les victimes.

Il dit plus loin qu'ils " viennent ici vivre aux dépens du peuple... entre autres, s'engraisser des sueurs de celui des faubourgs St. Roch et St. Jean " dans notre ancienne capitale.

Il ne parle qu'avec la plus souverain mépris de l'éducation qu'ils ont " donnée à nos ancêtres dans les premiers temps de la colonie qui en faisait, " suivant lui, " des nullités sociales et politiques. "

Tels, et autres analogues, sont les sentiments qui respirent dans cette production. Les Jésuites ne furent chassés des pays catholiques qu'à la suite des plus lâches intrigues

au moyen desquelles on se joua des Bourbons de France et d'Espagne, et des monarchies et souverains d'Italie de la même famille. Ils furent de même chassés du Portugal sous le ministère comme à l'instigation du fameux marquis de Pombal, enfin des possessions de l'Amérique à la sollicitation de Joseph II sous le règne de sa mère la célèbre Marie Thérèse.

En France, la banqueroute du père Lavalette servit de prétexte pour détruire la compagnie des Jésuites. Le père Lavalette avait contracté des dettes à la Martinique, sans l'autorisation de ses supérieurs. Elles étaient personnelles. Il fut poursuivi, l'affaire fut portée devant le Parlement de Paris par appel. On doit demander comment les poursuites intentées par ses créanciers pour se faire payer furent servies de motif à ce tribunal de prononcer, sous prétexte de l'examen qu'on fit des règles des Jésuites à cette occasion, pour en dissoudre le corps et chasser ses membres de toutes les maisons d'éducation, qu'ils possédaient depuis plus de deux siècles dans le royaume, entre autres traitements plus qu'arbitraires qu'on leur fit subir, pour qu'on put s'emparer de toutes leurs propriétés mobilières comme immobilières.

Ceux qui faisaient jouer tous les ressorts d'une politique machiavélique pour amener cette mesure comme maintenant pour avoir été dirigée contre la religion catholique et contre le christianisme, Voltaire lui-même qui secondait les projets du jour à ce sujet, se méprenait de leurs dupes en même temps qu'ils s'applaudissaient du succès de leurs intrigues. Ils rendaient justice dans leurs intimes correspondances au mérite des membres de l'Ordre auxquels ils étaient redevables de l'excellente éducation qu'ils avaient reçue dans leurs collèges.

Ce qui prouve au reste la faillite du prétexte invoqué pour anéantir cette société, c'est qu'à la suite de la confiscation des biens des Jésuites, on ne s'occupa pas le moins du monde de payer les dettes contractées par le Père Lavalette et c'est la perte que firent les créanciers que " Trépassé " de l'Éclair donnait récemment comme celle pour la France de plusieurs millions, quoique tous les biens de ces religieux tombassent dans le domaine public.

On n'a jamais pu connaître les motifs de leur expulsion, sans forme de procès, du royaume d'Espagne, accompagnée qu'elle fut pourtant de traitements barbares qui n'ont guère eu d'exemple dans les derniers siècles avant les prescriptions dont le clergé fut l'objet pendant la révolution française sous le règne de la terreur. On n'a pas plus de renseignements sur lesquels on puisse compter d'avantage, par rapport aux prétendus crimes d'état portés par le marquis de Pombal à la charge des Jésuites du Portugal; enfin Joseph II semble avoir eu pour principal motif de s'enrichir de leurs dépouilles.

Contentons-nous de faire connaître l'opinion d'un écrivain judicieux, de tout ce qui s'est dit des Jésuites, il n'était rien de constaté que le bien qu'ils avaient fait.

Pour l'éducation donnée par les Jésuites, il n'est guère de diversité d'opinion. La supériorité de celle qu'on recevait dans leurs collèges est reconnue. C'est dans leur maison que s'étaient formés presque tous ceux qui, dans les derniers siècles, se sont fait remarquer par de grands talents sous tous rapports.

On croit pouvoir dire que celle qu'ils donnaient dans ce pays, n'était pas méprisables. C'est dans leur établissement de Québec, qu'avant la conquête aussi s'étaient formés de nos plus respectables citoyens de l'époque. Il est vrai qu'ils ne donnaient pas de leçons de droit constitutionnel et politique. La chose n'était pas de même possible sous le gouvernement de l'absolutisme; c'était le notre alors. Elles eussent paru dangereuses à ceux qui l'administraient. Ce n'était pas la faute des Jésuites plus que des citoyens, c'était celle du régime qui pesait sur la France et par contre coup sur ses colonies.

Pour ce qui regarde la conduite des Jésuites en matière politique, ils darent subir l'influence des circonstances, comme la chose arrive toujours, soit par rapport au public, soit par rapport aux particuliers. Dans les cantons de la Suisse, les plus démocratiques, ils étaient du moins l'objet de l'affection comme du respect de leurs habitants.

De notre côté de l'Océan, la conduite du Jésuite Farmer à Philadelphie fut marquée pendant la guerre de l'Indépendance au coin de la prudence et de la sagesse. D'un autre côté M. Carroll, Jésuite lui-même et frère de celui qui portait le même nom, signataire de l'acte d'indépendance, accompagna le célèbre Franklin dans son voyage à Montréal à la même époque. Il fut reçu dans la maison des Jésuites à Montréal par le père L'ocquet son confrère qui fut depuis dans la province en lutte à de vives persécutions.

Pour revenir à l'éducation par rapport à notre pays; qui peut ne pas savoir que le plus beau temple élevé dans notre partie de l'Amérique du Nord aux sciences est le collège bâti par les Jésuites de Québec. On croit pouvoir dire que nos compatriotes par suite de l'absence d'éducation politique ont laissé d'abord presque sans murmure transformer ce collège en casernes. C'était le seul établissement de ce genre dans la province avant la conquête. L'écrivain reproche d'une manière amère aux Jésuites, leurs grandes propriétés territoriales. Il ne leur était pas possible au moins de faire un plus noble usage de ces richesses. Il est juste en passant d'observer que si nos compatriotes, ont vu depuis s'établir tant d'autres collèges pour leur usage, ils en sont redevables au clergé catholique.

Les Jésuites se sont d'ailleurs conciliés l'estime et le respect de tous les véritables amis de la science, depuis le célèbre chancelier Bacon jusqu'à Frédéric le Grand, roi de Prusse qu'on n'accusera pas d'avoir manqué de lumières. Ce monarque les conserva dans son royaume dans l'intérêt de ses sujets catho-

ques, malgré les sollicitations pressantes de ceux qui les faisaient chasser de la France et du reste de l'Europe catholique.

Mais ces Jésuites contre lesquels on s'efforce d'arrêter la main de nos compatriotes ont conservé, même au sein de l'Angleterre protestante, un collège dont les professeurs de leur ordre, jouissent d'une réputation justement méritée comme hommes de profonde science.

Dans ces dernières années les jésuites ont pu s'établir à Malte, à la demande des citoyens de l'île, de l'aveu du gouvernement d'Angleterre. Ils ont chez nos voisins l'un des meilleurs collèges de l'Union.

Terminons par ajouter que l'un des meilleurs historiens des Etats-Unis, M. George Bancroft, lorsqu'il a parlé de la conduite des Jésuites de la Nouvelle France, leur a rendu pleine justice, tandis que les nos compatriotes ne se contentent pas de la leur refuser, leur témoignent plus que du mépris.

Affaires de Rome.

En reproduisant les extraits suivants du Times, nous ne garantissons pas l'exactitude de ces correspondances d'Italie publiées dans cette feuille.

Le correspondant parisien du Times dit qu'une lettre particulière de Gaète, écrite par un personnage distingué, qui n'est pas un Français, mentionne que le Cardinal Secrétaire d'Etat a communiqué aux ambassadeurs des Quatre Puissances, composant la conférence de Gaète, le plan de gouvernement que le Pape a formé pour l'administration de ses domaines.

Quant le cardinal eût achevé de parler, M. de Rayneval, l'Envoyé français, le remercia de cette marque de confiance donnée aux ministres étrangers par Sa Sainteté, et lui beaucoup la liberté des institutions municipales que le Pape se proposait d'accorder à ses sujets.

Qu'on fasse attention que c'est avec de pareilles déclarations qu'on excite la populace de Boston à brûler le convent des religieux du mont Benedict. Voulez-vous recommencer de nouveau?

Le correspondant romain du Times, écrivant sous la date du 17 août, dit entre autres choses: "Bien qu'il n'y ait pas d'hostilité directe entre les diplomates Français et Pie IX, les affaires sont bien loin d'être arrangées.

délégués des provinces il n'y a qu'un seul ecclésiastique, et deux dans la commission d'enquête sur les actes du dernier gouvernement, qui se compose de onze membres.

Affaires tant soit peu désagréable.

Le 8 juin, était un jour de fête à Macao; le Rév. James Summers chapelain de l'école de Hongkong arrivait dans l'endroit le même jour; il s'avança près d'une procession du Saint Sacrement qui avait alors lieu; il y avait une grande foule de catholiques parmi lesquels il se trouvaient quelques protestants, mais tous découverts; le Rév. J. Summers fut le seul qui ne voulut pas être son chapeau.

Le 10 août, était un jour de fête à Macao; le Rév. James Summers chapelain de l'école de Hongkong arrivait dans l'endroit le même jour; il s'avança près d'une procession du Saint Sacrement qui avait alors lieu; il y avait une grande foule de catholiques parmi lesquels il se trouvaient quelques protestants, mais tous découverts; le Rév. J. Summers fut le seul qui ne voulut pas être son chapeau.

Mais voici un autre cas bien terrible rapporté par le Witness, c'est le Pittsburg Preacher qui est son garant, ainsi il n'a pas le droit de se vanter d'avoir inventé cette imposture, mais il prend tout de plaisir à raconter que nous pouvons la mettre sous son chapeau.

Quant le cardinal eût achevé de parler, M. de Rayneval, l'Envoyé français, le remercia de cette marque de confiance donnée aux ministres étrangers par Sa Sainteté, et lui beaucoup la liberté des institutions municipales que le Pape se proposait d'accorder à ses sujets.

Quant le cardinal eût achevé de parler, M. de Rayneval, l'Envoyé français, le remercia de cette marque de confiance donnée aux ministres étrangers par Sa Sainteté, et lui beaucoup la liberté des institutions municipales que le Pape se proposait d'accorder à ses sujets.

Quant le cardinal eût achevé de parler, M. de Rayneval, l'Envoyé français, le remercia de cette marque de confiance donnée aux ministres étrangers par Sa Sainteté, et lui beaucoup la liberté des institutions municipales que le Pape se proposait d'accorder à ses sujets.

Quant le cardinal eût achevé de parler, M. de Rayneval, l'Envoyé français, le remercia de cette marque de confiance donnée aux ministres étrangers par Sa Sainteté, et lui beaucoup la liberté des institutions municipales que le Pape se proposait d'accorder à ses sujets.

nant de Bruxelles et se rendant à Genève, où les sommités révolutionnaires de tous les pays doivent d'ici, se réunir en congrès.

Voici, du reste, ce qu'on écrivait de Genève au Courrier de Lyon, également à la date du 21 :

Le sergent Boichot a décidément été domicilié dans notre ville, devenu le commun réceptacle des révolutionnaires fugitifs de la France, de l'Italie et de l'Allemagne.

TELEGRAMME SOUS-MARIN.—On lit dans le Nouvelliste de Marseille: "Un spéculateur américain fut en ce moment les études nécessaires pour l'établissement d'un télégraphe électrique entre Marseille et Alger.

ANGLETERRE.—Le comte d'Elgin a été élu baron et pair du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

AUTRICHE ET HONGRIE.—Maintenant que les braves Hongrois sont défaits, empereurs et rois, dit la dépêche, travaillent de concert à river les chaînes des vaincus.

ALLEMAGNE.—Un arrangement provisoire a été conclu entre la Prusse et l'Autriche relativement à la question allemande.

DANEMARK.—Le gouvernement danois avait, à la date du 10, donné avis officiel de la levée du blocus de la côte orientale du duché de Holstein.

ROME.—Le 21 du mois dernier, le général Oudinot annonça officiellement son départ de Rome.

AFFAIRE POSSIBILE.—Venons aux faits que nous fournit l'exposé; ils se résument bien simplement: le cabinet de Washington, blessé du langage de M. Poussin, s'est adressé au gouvernement français, et comme la satisfaction qu'il attendait sans la demander formellement, n'est parvenue, il s'est piqué au vif et a dit au ministre de France: "Je ne veux plus avoir affaire à vous."

M. Poussin a pris avec chaleur, avec trop de chaleur, si l'on veut, la cause de deux de ses compatriotes: il a cru voir dans les fins de non recevoir présentés par le gouvernement américain, de la mauvaise volonté et presque un manque de foi, il l'a dit avec vivacité, voilà tout ce qu'on trouve à lui reprocher.

On lit dans l'Union: Une lettre d'Éms, du 21 de ce mois, dit que M. Ledru-Rollin s'y trouvait la veille, ve-

occasion le gouvernement a tort dans l'intérêt même de la marine. Ce langage peut n'être pas d'une politesse excessive; mais en vérité, il ne s'éloigne pas des convenances au point de devenir une offense directe et impartonnable: offense si profondément ressentie que, dès lors, on évite de communiquer avec celui qui s'en est rendu coupable et que, sans demander absolument son rappel, on s'empêche de le faire.

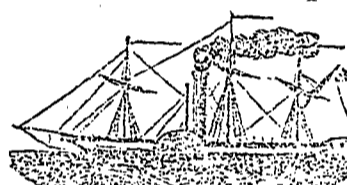
On n'aurait pas ainsi dans la vie ordinaire. Que le fondé de pouvoir d'une maison soit un peu vif en paroles avec l'un de ses correspondants, ce correspondant pourra s'en plaindre; mais si ces plaintes ne produisent pas l'effet, ira-t-il, sans autre forme de procès, mettre à la porte le fondé de pouvoir, sans se brouiller avec la maison? Nous ne le croyons pas.

L'exposé que nous fournit le Répertoire est donc loin d'absourdir le cabinet de Washington de tout reproche. On y voit, au contraire, qu'une susceptibilité exagérée a eu trop d'empire sur les résolutions de l'Exécutif, et l'a poussé trop précipitamment vers une mesure extrême.

Le cabinet de Washington s'est brouillé avec M. Poussin; mais il n'a point présumé de blesser le gouvernement français, et la dignité de notre pays n'a point reçu la moindre atteinte.

ARRIVÉE DU STEAMER AMERICA. (Nouvelles de 7 jours plus récentes.) Le temps ne nous permet de donner que les courts extraits suivants: Le Monitor a publié une lettre de L. Napoléon sur les affaires d'Italie, écrite à Edgar Ney.

Nouvelles d'Europe.



ARRIVÉE DU STEAMER AMERICA. (Nouvelles de 7 jours plus récentes.)

Le temps ne nous permet de donner que les courts extraits suivants:

Le Monitor a publié une lettre de L. Napoléon sur les affaires d'Italie, écrite à Edgar Ney. Le Président veut que le Pape accorde une amnistie générale.

Des lettres de Rome, du 5 courant, mentionnent que la crise devient plus menaçante. Une rupture est imminente. A Gaète, le corps diplomatique a, dit-on, protesté contre la lettre de L. Napoléon.

Le Pape est arrivé à Naples le 4 à quatre heures après midi. Une lettre de Gênes annonce l'arrivée de Garibaldi dans cette ville.

M. Chiniqny et MM. les Curés Brassard, de St. Ignace, Charland, Rouinville, et Hurdeault, sont partis d'ici pour Troy (N. Y.) et quelques autres localités, dans le but de propager la Tempérance parmi les Canadiens.

ERRATA.—Dans le feuillet d'aujourd'hui, de colonne 3e, au lieu de: le garda dans sa main, lisez: le garda dans sa maison.

L'Espece nous manque pour reproduire l'excellent article de la Minerve d'hier, qui est une protestation énergique contre les injures adressées au Clergé par nos journaux irréligieux: nous le ferons dans le prochain numéro.

Table with 2 columns: Name and Amount. Includes entries for L. H. LaFontaine, J. L. Tén, Neil McCrank, etc.

LIVRES PARLEMENTAIRES.—Le "Great Britain" a apporté plusieurs caisses de livres destinées à former le commencement d'une nouvelle bibliothèque pour l'usage de l'Assemblée législative.

ORDINATIONS.—Ce matin Mgr. l'Evêque de Sidlyne a ordonné diacres dans l'Eglise cathédrale M. G. F. E. Droiet, M. E. Méthot et William Richardson.

CHEMIN A LISSES DU ST. LAURENT ET DE L'INDUSTRIE.—Nous croyons que le public apprendra avec plaisir que, grâce à l'activité et à l'infatigable persévérance du fondateur du beau village d'Industrie, l'Honorable B. Joliette, le chemin de fer qui doit unir cette place au fleuve, est sur le point d'être terminé.

MARIAGES.—En cette ville, le 18, par Missiro Desaulniers, du Collège de St. Hyacinthe, Pierre Lamothe, Eccl., Notaire, ci-devant de Montréal et maintenant de St. Hyacinthe, à Delle, Marie-Marguerite-Lucie Collin, fille de Wm. C. H. Collin, Eccl., l'un des Protonotaires de la Cour de Banc de la Reine du district de Montréal.

En cette ville, le 18, par Missiro Desaulniers, du Collège de St. Hyacinthe, Pierre Lamothe, Eccl., Notaire, ci-devant de Montréal et maintenant de St. Hyacinthe, à Delle, Marie-Marguerite-Lucie Collin, fille de Wm. C. H. Collin, Eccl., l'un des Protonotaires de la Cour de Banc de la Reine du district de Montréal.

En cette ville, le 18, par Missiro Desaulniers, du Collège de St. Hyacinthe, Pierre Lamothe, Eccl., Notaire, ci-devant de Montréal et maintenant de St. Hyacinthe, à Delle, Marie-Marguerite-Lucie Collin, fille de Wm. C. H. Collin, Eccl., l'un des Protonotaires de la Cour de Banc de la Reine du district de Montréal.

En cette ville, le 18, par Missiro Desaulniers, du Collège de St. Hyacinthe, Pierre Lamothe, Eccl., Notaire, ci-devant de Montréal et maintenant de St. Hyacinthe, à Delle, Marie-Marguerite-Lucie Collin, fille de Wm. C. H. Collin, Eccl., l'un des Protonotaires de la Cour de Banc de la Reine du district de Montréal.

En cette ville, le 18, par Missiro Desaulniers, du Collège de St. Hyacinthe, Pierre Lamothe, Eccl., Notaire, ci-devant de Montréal et maintenant de St. Hyacinthe, à Delle, Marie-Marguerite-Lucie Collin, fille de Wm. C. H. Collin, Eccl., l'un des Protonotaires de la Cour de Banc de la Reine du district de Montréal.

En cette ville, le 18, par Missiro Desaulniers, du Collège de St. Hyacinthe, Pierre Lamothe, Eccl., Notaire, ci-devant de Montréal et maintenant de St. Hyacinthe, à Delle, Marie-Marguerite-Lucie Collin, fille de Wm. C. H. Collin, Eccl., l'un des Protonotaires de la Cour de Banc de la Reine du district de Montréal.

En cette ville, le 18, par Missiro Desaulniers, du Collège de St. Hyacinthe, Pierre Lamothe, Eccl., Notaire, ci-devant de Montréal et maintenant de St. Hyacinthe, à Delle, Marie-Marguerite-Lucie Collin, fille de Wm. C. H. Collin, Eccl., l'un des Protonotaires de la Cour de Banc de la Reine du district de Montréal.

En cette ville, le 18, par Missiro Desaulniers, du Collège de St. Hyacinthe, Pierre Lamothe, Eccl., Notaire, ci-devant de Montréal et maintenant de St. Hyacinthe, à Delle, Marie-Marguerite-Lucie Collin, fille de Wm. C. H. Collin, Eccl., l'un des Protonotaires de la Cour de Banc de la Reine du district de Montréal.

En cette ville, le 18, par Missiro Desaulniers, du Collège de St. Hyacinthe, Pierre Lamothe, Eccl., Notaire, ci-devant de Montréal et maintenant de St. Hyacinthe, à Delle, Marie-Marguerite-Lucie Collin, fille de Wm. C. H. Collin, Eccl., l'un des Protonotaires de la Cour de Banc de la Reine du district de Montréal.

En cette ville, le 18, par Missiro Desaulniers, du Collège de St. Hyacinthe, Pierre Lamothe, Eccl., Notaire, ci-devant de Montréal et maintenant de St. Hyacinthe, à Delle, Marie-Marguerite-Lucie Collin, fille de Wm. C. H. Collin, Eccl., l'un des Protonotaires de la Cour de Banc de la Reine du district de Montréal.



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE. Montréal 8 Septembre, 1849.

AVIS est par le présent donné, que les Terres de la Couronne ci-après spécifiées situées dans le comté d'Ottawa, dans le Bas-Canada, seront à compter du VINGT DEUXIÈME OCTOBRE, prochain, à vendre aux conditions contenues dans l'avis publié sous la date du 2 Mars 1849, et au prix mentionné ci-haut, par l'Agent Local, JOHN LYNCH, à l'île des Allumettes, auquel l'on devra s'adresser.

- Township de Chicester. Rang 1er, Lots A, 1 à 9, 11 à 22, contenant depuis 68 à 161 acres. 2me, Lots A à D, 1, 2, 27 à 52 contenant depuis 38 à 171 acres. 3me, Lots A, B, C, 1 à 48, contenant depuis 43 à 146 acres. 4me, Lots, S à 46, contenant depuis 47 à 59 acres. 5me, Lots 44 à 50, contenant depuis 50 à 114 acres. 6me, Lots 27 à 50, contenant depuis 51 à 158 acres. 7me, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

- Township de Sheen. Rang 1er, Lots 1 à 27, contenant depuis 100 à 142 acres. 2me, Lots 34 et 35, 1/2 dans l'Est, 50 acres chaque. 3me, Lots 36 à 50, contenant depuis 100 à 260 acres. Rang 3me, Lots 53 à 68, contenant depuis 80 à 122 acres. 4me, Lots 52 à 56, 69 à 79, contenant depuis 46 à 247 acres. 5me, Lots 1 à 56, contenant depuis 100 à 194 acres. 6me, Lots 1 à 6, 14 à 56, contenant 100 acres chaque; 7 à 13 contenu inconnu.

- Township de Waltham. Rang A Lots B. 1 à S, contenant depuis 41 à 209 acres. 1er, Lots 1 à 18, 23 à 14, contenant depuis 43 à 144 acres. 2me, Lots 1 à 50, contenant depuis 52 à 152 acres. 3me, Lots 1 à 49 de 100 à 162 acres. 10 sept.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE. Montréal, 3 août 1849.

Les individus, qui ont des locations de terres, soit comme concessionnaires primitifs ou comme sous-locataires héritiers ou substitués, et qui n'ont pas encore eu leurs patentes, sont par le présent avis, invités à se conformer à la 5e. clause de l'Acte des terres, passé dans la dernière session de la législature, toutes terres, dont l'actuel titulaire doit à des honoraires, lesquels honoraires seraient payés, si les terres n'avaient été vendues, et à encore à remplir des conditions d'établissement, ou dont l'exécution des conditions d'établissement reste à être accomplie, seront considérées et reprises, à moins que tels honoraires ne soient dûment payés, et que telles conditions d'établissement soient remplies, et que l'exécution de celles-ci soient poursuivies à la satisfaction du gouvernement, le TRENTIÈME jour de MAI de l'année 1851. Les honoraires devront être payés et la preuve de l'exécution des conditions d'établissement devra être faite dans le Bureau du Commissaire des Terres de la Couronne. Montréal, 7 août 1849.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE. Montréal, 18 août 1849.

Le plus à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL de nommer: JOHN LYNCH, écuyer, de l'île des Allumettes, agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans les Townships de Chicester, Sheen, Waltham et dans la dite île, l'agence de cette dernière étant vacante par suite de la résignation de François Xavier Bastien, écuyer. FRANÇOIS XAVIER BASTIEN, écuyer, de l'île du Colinet, Agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans la dite île, au lieu et place de Walter Radford, écuyer, qui a résigné cette partie de son agence. Montréal, 21 août 1849.

AVIS PUBLIC.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal, 3 août 1849.

AVIS PUBLIC est par le présent donné à ceux qui sont en lettres soit pour des Terres de Clergé ou autres terres Publiques, que s'ils ne payent au moins un des versements dus avec intérêt, dans le cours de six mois à compter de ce jour, leurs terres seront alors reprises et mises en vente publique conformément aux dispositions de l'Acte 12 Vic. ch. 1.

Et avis est de plus donné à ceux qui doivent pour des terres publiques en général, que suivant les dispositions du dit Acte, leurs terres seront sujettes à être reprises et offertes en vente, s'ils ne payent chaque année au moins un des versements requis, avec intérêt.

College de St. Hyacinthe.

L'ENTRÉE des Elèves aura lieu mardi 25 du présent mois. Les élèves qui ne se rendront pas au jour fixé, et qui n'auront pas fait agréer les raisons de leur retard seront exposés à ne plus trouver de places. St. Hyacinthe 18 septembre 1849.

College de Bytown.

LE COLLEGE DE BYTOWN s'ouvrira de nouveau le DIX-NEUF SEPTEMBRE. Cette maison embrasse ce qui est généralement enseigné dans les autres collèges. Outre le latin et les autres études classiques, l'étude du français et de l'anglais soignée tout particulièrement. Les parents ont à pourvoir à la nourriture de leurs enfants qui, trois fois le jour, auront une demi heure pour prendre leur repas dans de respectables maisons choisies ad hoc; le reste du temps se passe au collège.

Le prix de la résidence sus-désignée ainsi que de l'école est de \$4 par année payable d'avance au moins par quartier. Bytown, 3 septembre 1849.

College de Ste. Theres.

LA rentrée des Elèves au COLLÈGE DE STE. THERÈSE est fixée au 18 septembre prochain. 4 septembre 1849.

ECOLE

DES SOURDS-MUETS.

DEPUIS que la Législature cessa, il y a 13 ans, d'encourager l'école des Sourds-Muets, si habilement tenue par M. R. McDonald, tous les vrais amis de l'humanité déplorent le sort de ces infortunés, privés des bienfaits de l'instruction. Mais lorsque les derniers recensements sont venus annoncer au public que onze cents Sourds-Muets en Canada étaient laissés dans l'oubli on regretta à bon droit cette apathie qui contrastait si étrangement avec le vif intérêt que portent aux Sourds-Muets tous les gouvernements de l'Europe et celui des Etats-Unis. Vouant améliorer le sort de tant d'infortunés, Mgr. de Montréal n'écouant que son ardente charité, sans secours pécuniaires, mais avec l'espoir d'obtenir plus tard l'aide de la législature, eut la généreuse pensée d'ouvrir en Novembre dernier une école de Sourds-Muets dans la direction fut confiée à M. Lagorce. Ce Prêtre avec l'assistance de M. Reeves S. Mnet, offre maintenant de donner l'instruction gratuite à tous les S.-Muets indigènes de la Province. Il ne sera exigé de ceux qui sont capables de payer que deux schellings et demi par mois. Dans la vue d'encourager l'école des familles offrent de pensionner quelques S.-Muets pour la modique somme de six piastres par mois par élève, y compris le blanchissage de leur linge. Dans le cas où les parents préféreraient fournir eux-mêmes les aliments il a été pris des arrangements avec une personne qui préparera leur nourriture et les logera pour 4 schellings par mois. Ceux dont les parents sont pauvres ou qui seraient trop âgés pour apprendre à lire et à écrire, pourraient au moins recevoir, s'ils sont intelligents, l'instruction religieuse par le langage des signes, etc. dans l'espace de six mois. L'école est située au pied du courant, Rue Dufresne, près de l'embarcadere des Steamboats de Longueuil. Venderdi le 7 Septemb.

Aux Commissaires d'Ecole.

MESSIEURS les commissaires se procurent, pour une école modèle, un Instituteur, qui peut prendre un engagement présentement à commencer au premier jour c. Septembre prochain. S'adresser à Messire Durocher, prêtre et curé, à Belœil. N. B. Le salaire demandé ne sera que raisonnable et modéré. Belœil, 2 juillet 1849.

ETABLISSEMENT DE RELIURE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent

Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son ATELIER DE RELIURE à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public. M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. etc. Z. CHAPELEAU. Montréal, 2 mai 1849.

AVIS.

Aux Capitalistes et autres du Canada et des Etats Unis d'Amérique.

LE VILLAGE D'INDUSTRIE, étant situé sur la Rivière L'Assomption, au centre d'une grande population dans le District de Montréal, et seulement qu'à 11 milles du Fleuve St. Laurent avec la perspective d'y communiquer l'an prochain par un chemin de fer maintenant en construction, offre de grands avantages aux Capitalistes et autres personnes entreprenantes, qui désireraient utiliser les nombreux pouvoirs d'eau que la dite Rivière renferme, particulièrement dans le voisinage du dit Village d'Industrie, par la construction de diverses manufactures, dont le Canada a un si grand besoin. Et les Soussignés, désirant encourager toute espèce de manufacture dans le dit Village d'Industrie, font savoir au public en général, qu'ils sont disposés de vendre ou louer à long terme, (par titre incontestable et exempt de cens et rentes et de lots et ventes), les dits pouvoirs d'eau, avec les terrains nécessaires aux dites manufactures; le tout à des prix et conditions très-favorables aux acheteurs. B. JOLETTE, P. C. LOFFEL, G. DE LANAUDIÈRE, A. T. VOYER. Village d'Industrie, 20 décembre 1848.

ANALYSE

DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE

A ST. HYACINTHE,

EAUX FROIDES 47° FAURENHETT.

Ces eaux contiennent les principes suivants: PRINCIPES GAZEUX.

Acide Carbonique (dissout en eau) Proto-carbure d'hydrogène (en abondance)

PRINCIPES SALINS.

Chlorure de Sodium (en abondance) Sulphate de Soude (en petite quantité) Bicarbonate de Soude (base du Soda-Water) assez abondant. Chlorure de chaux (en abondance) Chlorure de Magnésie (en petite quantité) Sulphate de Magnésie (assez abondant).

EFFETS THERAPEUTIQUES ET PHYSIOLOGIQUES DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE.

Nous avons vu par l'analyse de ces eaux qu'elles renferment plusieurs sels actifs à base de soude, de magnésie et de chaux unis aux acides chlorhydriques, carboniques et sulfuriques; de plus que ces eaux tenaient en dissolution une assez grande quantité d'acide carbonique très puissant et qui agit encore comme tempérant et antispasmodique. Cet acide les rend encore efficaces dans certaines affections nerveuses de l'estomac, dans la dyspepsie, la cardialgie, dans les vomissements nerveux chez les femmes enceintes.

Les chlorures de sodium, les sulfates de soude et les carbonates de cette base contiennent ces eaux leur donnent des propriétés antichloruriques très puissantes et bien démontrées; comme l'ont prouvé de nombreuses expériences faites à cet égard: de plus ces sels jouissent de propriétés purgatives à fortes doses bien connues en tout le monde.

Ils ont encore une propriété bien ligne de l'intention des personnes qui font l'usage de ces eaux, c'est leur vertu lithentriptive, qui les rend très avantageuses dans les affections de l'appareil urinaire et surtout dans les affections de la gravelle. Les calculs formés par l'acide urique sont dissouts; les urines deviennent alcalines; d'acides qu'elles étaient auparavant.

Les chlorures de chaux que ces eaux contiennent, leur donnent l'effet de neutraliser les acides de l'estomac qui sont si fréquentes chez les dyspeptiques et autres personnes affectées de maladies organiques, de ce viscère. L'on se trouve très bien de l'usage de ces eaux dans les diarrhées chroniques, même de celles qui sont compliquées d'ulcération des intestins.

L'on ne dira que quelques mots de son emploi en bain; ces bains agissent comme toniques et sédatifs suivant l'espace de temps que les personnes y demeurent et ils sont employés dans un grand nombre de cas, tel que dans les douleurs articulaires, le rhumatisme et la goutte. On en retire de bons effets dans les affections scrophuleuses, le rachitisme, la chlorose, dans les affections nerveuses, l'hystérie, l'épilepsie, l'hypocondrie dans les douleurs utérines, dans l'hypertrophie de l'utérus, dans la dysménorrhée, la stérilité, les douleurs de reins, etc.

L'utilité de ces bains est en quelque sorte évidente dans le traitement préventif des difformités et pour consolider la guérison obtenue par les moyens mécaniques. Enfin ils sont d'un grand secours pour combattre la constitution lymphatique des enfants et les diverses accidents dépendants d'une asthme locale ou générale.

MODE D'ADMINISTRATION DES EAUX DE PROVIDENCE ET SA DOSE.

Cette eau se prend soit pure, soit mêlée à quelque tisane, soit combinée au vin, au lait ou au sirop quelconque, selon le goût des individus. La dose est d'une à deux bouteilles par jour comme purgative et prise par tumbour avant le repas. A plus petite dose elle agit comme diurétique, diaphorétique et stomachique.

GUÉRISON.

Depuis que ces eaux sont connues, M. J. L. Sanguinet, Marchand à St. Hyacinthe, a fait usage de ces eaux pour une dyspepsie chronique et il en est bien guéri.

M. Joseph Gazaille, père, souffrait d'un grand mal de tête depuis plus de quinze jours; il en a eu à plusieurs reprises durant deux jours; il s'est lavé dans ces eaux et son mal de tête est disparu; depuis ce moment plusieurs autres personnes se sont mises à boire de ces eaux, et elles déclarent s'en bien trouver pour des faiblesses d'estomac. M. Joseph St. Germain, placé à la direction de l'établissement les bains qui sont maintenant en opération, va incessamment mettre des dépôts de ces eaux à Montréal, à Québec et à Trois-Rivières. Ils les vendra à un prix bien modéré, vu la facilité du transport de St. Hyacinthe à ces autres places, et vu aussi leur nouveauté. Des affiches feront connaître les lieux des dépôts. St Hyacinthe, le 16 juillet 1849.

L. P. Boivin.

Coin des rues

NOÛRE-DAME ET ST. VINCENT.

VERTIT de nouveaux ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Vincent vis-à-vis la Place Jacques quartier. Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT DE MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc. Montréal; 26 mai.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE

Montréal 2 Mars, 1849

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le prix de départ des Terres de la Couronne dans le Bas Canada et les conditions du paiement, seront à l'avenir comme suit, pour les colons.

Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St. Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudière et au chemin Kennebec, y compris le township de Newton, comté de Vaudreuil, 4s. l'acre.

Pour dito dit, à l'est de la rivière Chaudières et de chemin Kennebec, y compris les comtés de Bonaventure et Gaspé, 2s. l'acre.

Pour dito au nord du fleuve St. Laurent, depuis la limite ouest du comté de Deux-Montagnes jusqu'à la limite est du comté de Saguenay, 2s. l'acre.

N. B. — Les occupants actuels de lots dans le Saguenay les pourront acheter à 1s. l'acre, en payant le prix, le ou avant le 1er Janvier prochain.

Pour dito, comté de l'Ottawa, les terres dans les Townships déjà annoncées en vente 4s. l'acre.

Dit dans ceux qui le seront ci-après, 3s. l'acre.

Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans de la date de l'acquisition.

Les autres trois quarts seront payables en deux versements égaux, à des intervalles de deux ans chaque; le tout avec intérêt.

Personne ne pourra acheter à ces conditions plus de cent acres; et toute vente pour une plus grande quantité pourra être annulée.

L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre; et, dans quatre ans de la date de l'achat, de défricher la dixième de la terre, et d'y résider.

Il ne sera émané de patente en faveur de l'acheteur que lorsqu'il aura été prouvé d'une manière satisfaisante qu'il a rempli les conditions de défrichement et autres ci-dessus mentionnées; et que la totalité du prix d'achat et des intérêts aura été payé.

Les acquéreurs, ou autres occupants, ne pourront couper de bois sur leurs lots (à l'exception de ce qu'il leur faudra abattre pour défrichement, ou autres objets d'agriculture) ni en vendre, sans une licence de l'agent.

Les droits provenant de bois coupé en vertu de telle licence seront portés à l'acquit du prix de la terre, pourvu que les améliorations voulues soient faites; sinon, ils iront à la couronne.

Le bois coupé sans permission sur des terres sous location, avant l'accomplissement de toutes les conditions requises, sera considéré comme bois de la Couronne coupé sans licence.

Les demandes pour achat devront être faites aux cents locaux respectifs.

DEUXIEME EDITION

DU COURT TRAITÉ

SUR

L'ART EPISTOLAIRE,

A L'USAGE DES ECOLES ÉLÉMENTAIRES.

CETTE édition est refaite et augmentée d'une instruction sur les règles à suivre et les défauts à éviter en écrivant une lettre, de plusieurs modèles de lettres en français et en anglais, les formules de Lettres de change, Billets, reçus, quittances; d'une liste des initiales des titres qualificatifs; d'une liste des localités où il y a un Bureau de Poste, dans le Bas-Canada; d'une liste des chefs de départements sous l'écrit de la Province, et des places de durs Bureaux respectifs; d'une table d'intérêt à 6 par 100, etc., etc.

Cet ouvrage est recommandé par le Bureau d'Examinateurs pour le district de Montréal, et par M. le Surintendant de l'instruction publique pour le Bas-Canada. A vendre à Montréal, chez tous les Libraires, et à l'imprimerie de P. Gendron rue St. Vincent, No. 21.

LIVRES NOUVEAUX.

LES Soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection nouvelle considérable de LIVRES propres à être donnés EN PRIX, ou à former UNE BIBLIOTHÈQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants:

- Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, in-8 Do do do in-12 Do do do in-18 Do des Ecoles chrétiennes in-12 Gymnase moral, grand in-32, et in-36 Do des petits enfants in-32 Do des enfants pieux, in-32 Do de l'enfance chrétienne, in-18 Do Moral et Littéraire, in-12 Do Instructive et amusante, in-18 Do Catholique de Lille, in-18 Etc., etc., etc.

— AUSSI: —

Un assortiment très varié de LIVRE DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres, Le tout à des prix extrêmement réduits.

LA REMISE DES DROITS EST ACCORDÉE AUX ACHETEURS.

E. L. FABRE et Cie. Rue St. Vincent, No. 3, 21 mai 1849.

ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGE, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

GRAINES DE JARDIN,

DE LA RÉCOLTE DE 1848.

Aux Jardiniers et aux personnes qui achètent des graines.

LES graines de jardins sont généralement importées en ce pays, en automne et gardées dans des magasins jusqu'au printemps. Les vaisseaux qui partent l'automne pour le Canada laissent les différents ports d'Europe avant la récolte des graines, ainsi les graines qu'ils apportent sont toutes de l'année précédente et sont par conséquent de vieilles graines lorsqu'on veut les semer en Canada. Pour remédier à ces inconvénients, les soussignés ont adopté l'usage de faire venir leurs graines par la voie de New-York pendant les mois de novembre et de décembre lorsqu'elles ont été cueillies, et elles leur arrivent de New-York par estafette. Par ce moyen ils peuvent fournir à leurs pratiques.

DES GRAINES FRAICHES

DE LA MEILLEURE QUALITÉ.

Ce moyen, quoique dispendieux a été prouvé par un expérience de plusieurs années, être le meilleur. Les graines qui ont été achetées des soussignés ont toujours réussi. En conséquence, ils invitent le public à faire attention à l'assortiment de GRAINES DE JARDIN et de GRAINES DE FLEURS venant de PARIS par le Paquet de Baltimore qui fait voile du Havre, et de Londres par le Devonshire, consistant en une grande variété, parmi lesquelles se trouvent:

- Artichauts Asperges Brocoli Betteraves Capucines Concombres Cerfeuil Sarcottes Laitue Melons Montad Oignons Persil Pâtis Raves Rhubarbe Safran Sauge Epinards Sarcotte Tabacs Navet Fèves Pois-fleurs Choux-fleurs Citrouille Carottes Romarin Fèves rouges Choux de Savoie Betteraves blanches, Thym Poireaux Tomates Marjolaine etc., etc., etc.

BENJ. WORKMAN & Cie. 172, rue St. Paul, coin du Carré de la Douane. Montréal, 16 avril.

P. S. — Ils ont aussi à vendre un assortiment étendu de GRAINES DE FLEURS du Canada, de France, d'Angleterre, d'Amérique, etc, dont le catalogue est imprimé et sera donné gratis à ceux qui viennent pour acheter des graines.

AUX FABRIQUES.

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique. — Les conditions seront très-faciles. — S'adresser à

J. B. THOMAS. Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth. Montréal, 2 mai 1849.

DAMIS PAUL,

ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, près du Couvent du BON PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sanguinet. Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET LATOUR,

Notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES frais de poste à part.

LES MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, francs de port, aux Editeurs des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

- Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, .20 2 6 Chaque insertion subséquente . . . 0 0 7 Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, . 0 3 6 Chaque insertion subséquente, . . . 0 0 11 Au-dessus de dix lignes, [1ère insertion] chaque ligne . . . 0 0 4 Chaque insertion subséquente, par ligne, . . . 0 0 1 Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître longtemps, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

- Montréal, MM. FABRE, & Cie., Libraire Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Fer. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Pire. V. Ste. Anne, M. F. PILOTT, Pire Direct. Rivière du Loup, M. T. BARRÉAU, St. Athanase, M. H. AUBERTIN. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison de l'école près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

PROPRIÉTAIRE. JOSEPH RIVET Imprimeur. RÉDACTEURS, { Jos. LAROCQUE, } Pires. { Fr. Jos. CENAS. }